



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TARN

ARES 201207747

09 JUL. 2012

PARIS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
COHESION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

Albi, le 03 juillet 2012

PÔLE : COHESION SOCIALE
Service : Politiques Territoriales
et Educatives

Affaire suivie par :
J-M GUIBAUD, Conseiller d'éducation
populaire et de jeunesse
Secrétariat : S. MAGNAN
Tél : 05.81.27.53.86
Mel : sandrine.magnan@tam.gouv.fr

PJ : Copie du Rapport du Docteur ROUX.

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le compte rendu de la visite de Madame ROUX, médecin de la Protection Maternelle et Infantile.

Conformément à l'art R 2324-11 du code de la santé publique, le médecin de PMI a rendu son avis sur l'adaptation des locaux et des modalités d'organisation.

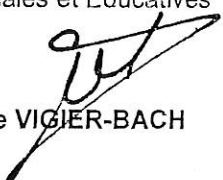
Je vous demande de vous conformer à cet avis qui est favorable à l'accueil de **90 enfants** (65 dans le bâtiment en dur et 25 dans les bungalows) de 3 à 6 ans.

Vous trouverez ci-joint une copie de cet avis dont je vous demande de respecter l'ensemble des préconisations et notamment la sécurisation du garde corps de la mezzanine de la salle de restauration.

Je vous demande de bien vouloir signaler à la DDCSPP et à la PMI toute modification ultérieure des conditions d'accueil des enfants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspectrice de la Jeunesse et des Sports,
Chef du Service des Politiques
Territoriales et Educatives


Sylvie VIGIER-BACH

Monsieur le Président
Conseil Général du Tarn
Bureau de la jeunesse et des sports
Administration des bases
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI CEDEX



RENOUVELLEMENT
ACCUEIL DES ENFANTS
EN CENTRE DE VACANCES

DDCSPP du Tarn

30 MAI 2012

N°

ANNEE 2011 / 2012**Etablissement concerné :****PERIODES D'OUVERTURE**TOUSSAINT -----NOEL -----HIVER -----PRINTEMPS -----JUILLET -----AOUT -----

Base Départementale de Sérénac

La Forêt

81350 SERENAC

Observations du Médecin de P.M.I. :

Objet : Compte rendu de la visite de la base départementale de Sérénac effectuée par Mme ROUX médecin de P.M.I en présence de Mr HEBRARD responsable de la base de loisirs.

Fonctionnement :

La base départementale de Sérénac accueille tout le long de l'année des classes découvertes de maternelle et de primaire, des centres de vacances du département ou d'autres départements et peut organiser des colonies de vacances pour les plus de six ans.

Locaux :

La structure est composée de plusieurs éléments :

- La maison d'accueil avec salles d'activités et restauration.
- La partie chambre.
- Des bungalows.
- Des sanitaires extérieurs.

① **Maison d'accueil :**

- Un grand séjour avec des tables pour les adultes, il n'y a pas de tables adaptées aux enfants. Des rehausseurs sont prévus (ils doivent être en nombre suffisant).
- La cuisine est aux normes, des contrôles périodiques sont effectués par le service vétérinaire.
- Les sanitaires sont composés de 4 W.C adultes et de 3 lavabos à hauteur d'adulte, des réducteurs et des escabeaux sont à disposition pour les petits.
- Deux salles d'activités
- Un local fermé à clé pour entreposer du matériel.
- Des vestiaires.

Un chapiteau est prévu en cas d'intempérie pour augmenter la surface intérieure en été.

De la salle de restauration par un escalier on accède à la mezzanine qui permet des jeux plus calmes avec un coin télé.

Le garde corps est à une hauteur de un mètre mais peut facilement être escaladé (il doit être sécurisé, hauteur 1m50).

② La partie chambre :

Accessible par un passage couvert, elle est composée de deux étages, chaque chambre contient 2 ou 3 lits et un cabinet de toilette avec douche, lavabo et W.C, un réducteur doit être prévu. Des caillebotis amélioreraient le confort.

A l'étage les fenêtres sont munies d'un système de fermeture à clefs. Au total 66 enfants peuvent dormir 32 au rez-de-chaussée et 34 à l'étage.

A l'entrée de la structure deux chambres plus grandes pour les personnes handicapées et pour le personnel encadrant, 1 chambre sert pour l'infirmerie.

③ Les bungalows (tentes avec fermeture éclair sur une dalle en béton) :

Actuellement au nombre de cinq (3 sont en commande pour porter le nombre de places à 100) ils sont équipés de lits superposés, d'armoire métallique et d'une borne électrique.

Seuls les lits du bas doivent être utilisés par les petits ce qui limite le nombre à 25 enfants.

④ Sanitaires extérieurs :

Ils ont été construits en dur et rénovés, ils se composent de deux parties :

- La plus récente comprend une douche handicapé, une douche normale, un W.C handicapé, un W.C et six points d'eau.
- La plus ancienne comprend trois douches, et trois W.C.
- Un W.C public ainsi qu'une douche.

Considérations générales :

Une piscine est en cours de construction, elle sera bien sûr clôturée. La baignade se fera sous la responsabilité du surveillant de baignade spécifique à chaque groupe.

Du personnel de la base est en permanence sur les lieux, les groupes qui fréquentent la base fonctionnent avec leurs propres encadrants.

3 à 6 ans,

AVIS SUR L'HABILITATION

Compte tenu des réserves faites quant au garde corps de la mezzanine je donne un avis favorable pour l'accueil de 90 enfants maximum de moins de six ans.

A Albi le 16.04.2012

Le Médecin de P.M.I

Dr ROUX

Le Médecin Adjoint au Responsable de PMI

Dr PUJOS

Important : Cet avis doit être obligatoirement joint à la demande d'habilitation déposée auprès de la D.D.C.S.P.P